

## Demande de droit de stationnement « Professionnel Soins à Domicile » ville de Sceaux

Le droit « professionnel soins à domicile » peut être souscrit par les médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et pédicures-podologues, dont l'adresse sur la carte grise du véhicule est située en Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) ou à Paris et exerçant plus de 100 visites à domicile par an sur le territoire de la commune de Sceaux.

Le droit annuel à 150€, de date à date, un seul abonnement par professionnel et par an. Aucun remboursement n'est possible, en cas de non-utilisation complète.

Abonnement permettant le stationnement sur voirie en zone payante, orange et verte, sans paiement supplémentaire. La zone verte est matérialisée au sol par des mots "PAYANT" vert et blanc. Les zones Orange A et B sont matérialisées au sol par des mots "PAYANT" orange et blanc.

Le droit est strictement nominatif. Notez un délai de 48 heures pour le traitement de toutes demandes effectuées à partir de [www.jemegare.fr/sceaux](http://www.jemegare.fr/sceaux) : nouvelle demande de droit de stationnement, renouvellement, changement de véhicule, etc.

Le titulaire de l'abonnement s'engage à l'utiliser de façon à ne faire stationner qu'un véhicule aux emplacements payants, pour une durée de 2 heures maximum.

### Identité du demandeur (professionnel de soins à domicile)

Nom : ..... Prénom : .....

Profession : (cochez une case)

<b>Médecin</b> <input type="checkbox"/>	<b>Infirmier</b> <input type="checkbox"/>	<b>Sage-femme</b> <input type="checkbox"/>	<b>Masseur-kinésithérapeute</b> <input type="checkbox"/>	<b>Orthophoniste</b> <input type="checkbox"/>	<b>Pédicure-Podologue</b> <input type="checkbox"/>
--	--	---	---	--	---

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Véhicule : ..... Type : ..... Immatriculation : .....

### Pièces justificatives à joindre :

- Le cas échéant, preuve d'inscription à un ordre médical à Paris ou en Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne),
- Feuille de soins attestant de la qualité du demandeur,
- Certificat d'immatriculation avec une adresse à Paris ou en petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine Saint Denis et Val de Marne) au nom du professionnel,
- Carte professionnelle (CPS) de l'année en cours ou extrait d'inscription au fichier RPPS ou ADELI de l'année en cours,
- Justification d'une activité à domicile significative, définie à 100 visites minimum à Sceaux par an, appréciées au travers d'une attestation sur l'honneur,
- Pour les professionnels effectuant un remplacement, d'une durée supérieure ou égale à 4 semaines :

- ✓ Autorisation de remplacement délivrée par l'ordre ou par la préfecture,
- ✓ Contrat de travail précisant la durée de remplacement ainsi que les coordonnées du professionnel remplacé,
- ✓ Attestation sur l'honneur portant sur la quantité minimum de visite à domicile qui sera effectuée à Sceaux, au prorata de la durée d'exercice,

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution et d'utilisation du droit de stationnement « pro soins à domicile » et m'engage à les respecter. Aucun remboursement n'est possible, en cas de non-utilisation complète.

Je souhaite être alerté(e) avant l'échéance de mon droit de stationnement : par message électronique

**A Sceaux, le.....**

**Signature du demandeur**